



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aliments pour animaux

Question écrite n° 89204

Texte de la question

M. Lucien Degauchy attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les conséquences de la hausse du prix des céréales destinées à l'alimentation animale. Contrairement à la situation qui prévalait en 2007/2008, année des émeutes de la faim dans les pays en voie de développement, les stocks mondiaux se sont reconstitués. De 120 millions de tonnes (Mt) de blé en 2007, les réserves sont remontées à près de 200 Mt, niveau le plus élevé des dix dernières années. Il n'y aura pas de pénurie. Dans un contexte économique difficile, les éleveurs demandent : - la remise sur le marché des stocks d'intervention d'orge (5,6 Mt en Europe dont 1 en France) à destination de l'industrie de l'alimentation animale, à prix coûtant pour la commission européenne (prix d'achat majoré des frais de stockage), de manière à atténuer l'envolée des cours céréaliers pour le bénéfice de la filière animale; - une meilleure valorisation aval des produits animaux pour pouvoir assurer une juste rémunération de chaque maillon de la filière, dont certains jouent déjà le jeu de la contractualisation; - dans un esprit de filière, une répercussion par la grande distribution de la hausse inéluctable des prix au consommateur. Il lui demande donc, si ces propositions indispensables à la survie des agriculteurs-éleveurs peuvent être mises en place très rapidement.

Texte de la réponse

Les prix des céréales ont connu une progression brusque depuis le début du mois de juillet 2010. Cette évolution est mondiale et elle a largement pour cause l'arrêt des exportations de blé de la Russie à la suite des mauvaises récoltes. Ce pays a acquis, depuis 2002, une place significative sur le marché mondial du blé, devenant en 2009-2010 l'un des cinq principaux exportateurs, pratiquant, de surcroît, des prix très compétitifs. Il n'est donc pas surprenant que son retrait soudain du marché ait eu des conséquences importantes. Cependant, la hausse du prix des céréales n'est, à ce jour, pas comparable à celle de la campagne 2007-2008 qui avait été corrélée à une crise financière reconnue comme étant d'une ampleur historique. Les récoltes de céréales de l'Union européenne et de la France sont, certes, inférieures à celles de 2009, mais dans des proportions qui restent limitées. Il existe, par ailleurs, des stocks publics d'intervention, composés largement de céréales fourragères, disponibles à la revente sur le marché intérieur. La Commission européenne a annoncé son intention de procéder à cette opération dans les meilleurs délais, afin notamment de contribuer à la limitation de la hausse des prix sur le marché susceptible d'influer sur le coût de l'aliment du bétail. Enfin, les dispositions contractuelles contenues dans la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche sont de nature à répondre à une démarche concertée entre les filières végétale et animale pour permettre une meilleure répartition de la valeur ajoutée le long de la chaîne agroalimentaire. Une telle démarche a été évoquée avec les représentants de la filière céréales lors du comité de suivi du 7 octobre 2010.

Données clés

Auteur : [M. Lucien Degauchy](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89204

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 septembre 2010, page 10465

Réponse publiée le : 26 octobre 2010, page 11633